



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
13268 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

## Conseil d'Administration

*Séance du 12 DECEMBRE 2014*

### Soutien à la vie étudiante

**Demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence  
Métropole**

Délibération n° 07\_03\_SUB\_MPM\_VIE ETU

### VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21, L.1441-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.75-10 ;
- les statuts de l'Établissement et notamment les articles 4.1, 4.2, 9, 11.3, 18.3 ;
- la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille 11/1106/CURI du 17 octobre 2011 approuvant la convention financière ;

ESADMM  
184 avenue de Luminy  
13268 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

**La Présidente,**

### **EXPOSE**

Dans le cadre de ses missions, l'établissement entend développer le cadre d'expression de la Vie étudiante.

Cet engagement concerne :

- Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés,
- L'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants,
- Les conditions de la vie étudiante.

#### **1/ le suivi de l'insertion professionnelle**

Le service de l'insertion professionnelle de l'établissement développe un observatoire des diplômés et a diligenté une première enquête de leurs conditions d'insertion dont l'objectif est d'identifier, notamment, leurs conditions d'emploi (situations à la date de l'enquête, conditions d'accès au premier emploi, caractéristiques de l'emploi occupé, appréciations des formations suivies à l'ESADMM, évaluation des compétences etc.). Cela correspond doit répondre à l'obligation faite aux établissements de suivi des diplômés durant les 3 années suivant l'obtention de leur diplôme.

#### **2/ l'évaluation des formations et enseignements par les étudiants**

Le principe de cette évaluation a été abordé dans le cadre de commissions pédagogiques et commencera à être appliqué en 2015.

#### **3/ les conditions de la vie étudiante**

L'ESADMM est bien implantée sur le campus et les étudiants de notre école bénéficient déjà :

- de l'accès aux restaurants universitaires ;
- de l'accès, sous conditions de ressources, aux logements étudiants du campus gérés par le CROUS ;
- de l'accès aux activités sportives du campus, via la convention que nous signons chaque année avec le SUAPS ;
- de la médecine préventive de l'université.

Nous souhaitons néanmoins renforcer notre participation à la dynamique culturelle du campus. Pour cela, nous proposons :

- La mise en place d'ateliers de pratiques artistiques à destination des étudiants de l'université, un ou deux soirs par semaine, de 18h à 20h, dans les locaux de l'école.
- L'accès à certains de nos équipements :
  - o L'amphithéâtre de 400 places qui bénéficie d'un matériel de projection de très bonne qualité, et d'une bonne acoustique
  - o La galerie de l'école (Mad galerie), située boulevard Chave en plein centre-ville; qui bénéficie d'une surface de 292 m2 et d'une bonne visibilité. Mais aussi les deux espaces d'exposition situés à l'école (les Galeries de Luminy).
  - o La plateforme numérique, dont les travaux vont débiter dans les prochaines semaines, et qui permettra de développer des projets en lien avec des partenaires extérieurs et des entreprises.

Par ailleurs, l'établissement envisage, au sein d'un groupe de travail permanent, d'envisager des mesures relatives aux œuvres sociales, à l'organisation d'un lieu de promotion et d'encouragement des activités étudiantes en périphérie des études, le bureau de la vie étudiante.

- Ce lieu de ressources et d'accueil doit être une interface entre l'étudiant et l'établissement.

- L'établissement prévoit de doter ce bureau des ressources destinées aux aides pratiques apportées aux étudiants.

Le budget de développement de la vie étudiante a été établi comme suit :

DEPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
Ateliers pratiques artistiques	18.000	CUMPM	18.000
Fongibles	5.000	ESADMM	5.000
<b>TOTAL</b>	<b>23.000</b>		<b>23.000</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'autoriser la Présidente à déposer ce dossier de demande de subvention de 18.000,00€ (trois mille cent cinquante euros), auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à signer toute convention qui en résulterait,

**Article 3 :** d'inscrire les recettes prévues à cet effet au chapitre 74 - article 74758 du budget de fonctionnement.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 12 décembre 2014.

La Présidente  
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : .....

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and analysis processes, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the organization's data remains reliable and secure.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of a data-driven approach in decision-making and the need for continuous monitoring and improvement of data management practices.